



*L'efficacité
Réformiste*

LATECOERE
TOULOUSE – GIMONT

A Toulouse, le 23 Février 2012

<http://folatecoere.free.fr>

ELECTION DES DELEGUES DU PERSONNEL DU 5 Avril 2012

VOTEZ FO, POUR EXISTER

Vous allez être appelés à élire vos représentants au **Comité d'Entreprise** et vos **Délégués du Personnel**. Ces votes s'effectuent le même jour pendant le temps de travail. Vous voterez deux fois pour chaque élection : une fois pour la liste des titulaires et une fois pour celle des suppléants dans vos collèges respectifs.

Qui va élire les délégués du personnel au 1^{er} tour du scrutin ?

- Les salariés de la société LATECOERE avec un contrat CDI, CDD, d'apprentissage ou en alternance ayant trois mois d'ancienneté.
- Les salariés des sociétés prestataires de service mis à disposition pendant au moins douze mois, s'ils souhaitent exercer leur droit de vote au sein de LATECOERE. (Suivant L2324-17-1 du code du travail)

Comment est réparti l'électorat ?

Pour les élections des **Délégués du Personnel**, les électeurs sont répartis **sur deux collèges** :

→ Premier collège

- *Les salariés classés dans la filière « Ouvriers » y compris les Techniciens d'atelier niveau IV,*
- *Les employés, les agents administratifs des niveaux I – II – III,*
- *Les salariés des entreprises extérieures déclarés dans le 1^{er} collège par leur employeur,*
- *Les contrats en alternance préparant un diplôme < BTS/DUT*

→ Deuxième collège

- *Les personnels classés dans la filière « Agents de Maîtrise »,*
- *Les Techniciens, les Employés Agents Administratifs des niveaux IV et V, les techniciens d'atelier niveau V,*
- *Les Ingénieurs et Cadres*
- *Les salariés des entreprises extérieures déclarés dans le 2^{ème} collège par leur employeur.*
- *Les contrats en alternance préparant un diplôme >= BTS/DUT*

Les listes de la répartition par collège seront affichées sur **les panneaux Direction** prévus à cet effet **le 23 février 2012.**

Les sièges à pouvoir sont répartis de la manière suivante :

	Premier collège	Deuxième collège
Toulouse	3 titulaires 3 suppléants	7 titulaires 7 suppléants
Gimont	4 titulaires 4 suppléants	1 titulaire 1 suppléant

FO présentera **des listes complètes** (Titulaires + suppléants) pour les deux collèges sur chaque site, elles seront affichées **le 2 mars 2012** sur les panneaux Direction des deux sites.

Les candidats que nous proposerons à vos suffrages **représentent toutes les catégories professionnelles**. Ce sont des salariés que vous connaissez, ils se sont engagés **avec le syndicat FO** pour **défendre** les valeurs essentielles de liberté et de solidarité.

Les élus des délégués du personnel vous représenteront pour une période de quatre ans.

Ce vote sera une occasion pour chaque salarié de se dire :

Qui défendra mon salaire et mes conditions de travail ?

Qui va soutenir mes revendications ?

Qui va m'informer ?

Qui me représentera devant la Direction ?

Qui sera à mes cotés pour me défendre ?

Le 5 Avril 2012, **ajoutez votre voix** à celle de **votre syndicat**, vous lui donnerez **plus de Force**.

Nos futurs élus **FO** s'engagent à vous **informer** du résultat de leur travail.

Animés d'un esprit d'équipe et de solidarité, ils sont prêts à s'investir à votre service.

Pour que vos délégués du personnel **FO** soient des **acteurs sociaux majeurs**, il est **important d'assurer une représentativité forte** au syndicat en **votant FO aux élections du Comité d'Entreprise**.

Pour être des acteurs de notre avenir et non des figurants, Le 5 avril, votons FO.

FO : AGIR ET ALLER DE L'AVANT !

